

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MINGANIE
MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti tenue le 1^{er} avril 2025 à 19 h au 62, chemin de la Rivière-Aux-Canards, et conformément au *Code municipal* sont présentes, madame le maire Hélène Boulanger et mesdames les conseillères France Cloutier, Marie-Pierre Gagnon, Isabelle Plante et Shawna Doucet, formant quorum sous la présidence de madame Hélène Boulanger.

Monsieur Mathieu Gravel, directeur général est également présent et agit à titre de greffier.

1.0 Ouverture de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025

Madame le maire Hélène Boulanger ouvre la séance ordinaire du conseil du 1^{er} avril 2025 à 19 h après constatation du quorum.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2025**
- 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2025**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MARS 2025**
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1. Acceptation – Dépenses du mois de mars 2025 et autorisation de paiement
 - 5.2. Acceptation – Modification au calendrier des séances du conseil municipal
 - 5.3. Adoption – Annexe au bail – Entente de fourniture de logement
 - 5.4. Acceptation – Offre de services – Évaluation des revenus taxables
- 6. RESSOURCES HUMAINES**
 - 6.1. Embauche – Agente de bureau – Poste temporaire
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1. Offre de services – Soutien pour la mise en œuvre du plan d'action en gestion des matières résiduelles
 - 7.2. Approbation – Demande d'honoraires supplémentaires – Mise aux normes de l'eau potable
- 8. URBANISME**
 - 8.1. Adoption du Règlement R-234-2024 modifiant le règlement No 25-9006 relatif au zonage
 - 8.2. Adoption du Règlement R-235-2025 modifiant le règlement No 25-9006 relatif au zonage
 - 8.3. Offre de services – Honoraires professionnels pour l'arpentage des lots rue des Menier
 - 8.4. Offre de services – Honoraires professionnels pour les actes notariés – Mandat de vente, promesse d'achat et procuration des lots rue des Menier
 - 8.5. Octroi des lots mis en vente – Rue des Menier
 - 8.6. Autorisation du territoire public – Secteur Rivière-aux-Canards
- 9. CENTRE D'ACCUEIL MUNICIPAL**

- 9.1. Offre de services - Signalétique pour le Centre d'Accueil Municipal
- 9.2. Offre de services - Signalétique et affichage thématique pour le bureau d'accueil touristique

10. BARRAGE DU LAC SAINT-GEORGES

- 10.1. Suspension des travaux au Barrage du Lac Saint-Georges

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. CLOTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2025

2.0 Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2025

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame France Cloutier appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} avril 2025 tel que présenté.

Résolution 2025-04-01-2.0

3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 mars 2025, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Shawna Doucet, appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 mars 2025 tel que déposé.

Résolution 2025-04-01-3.0

4.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mars 2025

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 6 mars 2025, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 6 mars 2025 tel que déposé.

Résolution 2025-04-01-4.0

5.0 ADMINISTRATION

5.1 Acceptation – Dépenses du mois de mars 2025 et autorisation de paiement

Les membres présents du conseil attestent avoir reçu et pris connaissance de la liste des déboursés au montant de 87 011.52\$ et de la liste des comptes à payer totalisant 884 552.53\$ pour la présente séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Isabelle Plante appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer telle que déposée par la directrice générale adjointe, greffière-trésorière.

Résolution 2025-04-01-5.1

5.2 Acceptation – Modification au calendrier des séances du conseil municipal

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter une modification au calendrier des séances du conseil 2025 afin de permettre une meilleure gestion des comptes payables;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité :

QUE soit modifié le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 de la façon suivante;

La séance ordinaire fixée au mardi 3 juin 2025 est repoussée au mardi 10 juin 2025;

La séance ordinaire fixée au mercredi 2 juillet 2025 est repoussée au mardi 8 juillet 2025;

La séance ordinaire fixée au mardi 5 août 2025 est repoussée au mardi 12 août 2025;

La séance ordinaire fixée au mardi 2 septembre 2025 est repoussée au mardi 9 septembre 2025.

La séance ordinaire fixée au mardi 2 décembre 2025 est repoussée au mardi 9 décembre 2025.

Résolution 2025-04-01-5.2

5.3 Adoption – Annexe au bail – Entente de fourniture de logement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire de logements qu'elle met en location à ses employés ;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de clarifier les termes et les conditions de la location qui est conditionnel au lien d'emploi;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par la conseillère madame Shawna Doucet, appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'entente de fourniture de logement qui sera annexé à tous les baux de locations des employés municipaux ;

QUE madame Myriam Lafleur, directeur général soit mandaté à signer ces documents.

Résolution 2025-04-01-5.3

5.4 Acceptation - Offre de services – Évaluation des revenus taxables

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'identifier les différents postes de revenus actuels et à venir et d'analyser les dépenses et les achats donnant droit à la

réclamation de crédit de taxe sur les intrants (CTI) et de remboursement de taxe sur les intrants (RTI);

PAR CONSÉQUENT il est proposé par la conseillère madame Isabelle Plante appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de services de la firme MNP tel que présenté pour un budget maximal de 4 500\$ excluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit payé par le budget d'opération.

Résolution 2025-04-01-5.4

6.0 RESSOURCES HUMAINES

6.1 Embauche – Agente de bureau – Poste temporaire

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité à la réception, accueil et information;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame France Cloutier, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité;

DE PROCÉDER à l'embauche de madame Lory-Ann Damphousse à titre d'agente de bureau – Accueil et information – poste temporaire à temps plein et ce, aux conditions prévues dans la politique de gestion des ressources humaines.

D'AUTORISER le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document en lien avec son embauche.

Résolution 2025-04-01-6.1

7.0 HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Offre de services – Soutien pour la mise en œuvre du plan d'action en gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT le besoin de soutien pour le démarrage du projet d'écocentre, la préparation pour la demande de prix et la rédaction d'appel d'offres la mise en place des actions du plan d'action et la préparation du dépôt d'une demande de subvention auprès du programme de soutien aux communautés isolées pour le projet d'écocentre;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçu de la FQM pour cet accompagnement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de services de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) datée du 25 mars 2025 pour un budget maximum de 36 000\$ excluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit payée avec la subvention du MELCCFP pour la gestion des matières résiduelles;

Résolution 2025-04-01-7.1

7.2 Approbation – Demande d’honoraires supplémentaires – Mise aux normes de l’eau potable

CONSIDÉRANT QUE le contrat de services professionnels pour la réalisation de plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet de mise aux normes de l’eau potable a été accordé à la firme Stantec Experts-conseils ltée le 19 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE la durée du contrat a été substantiellement prolongée, soit de près de 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé une modification des travaux dont une partie des coûts supplémentaires ont déjà fait l’objet d’une approbation par la résolution 2022-01-18-6.1;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction se dérouleront sur une plus longue période et que la complexité de ceux-ci nécessite une surveillance étroite;

CONSIDÉRANT QUE la firme Stantec Experts-conseils ltée a présenté une demande d’honoraires supplémentaires afin de tenir compte des coûts supplémentaires attribuables à la demande de modification, à la prolongation de la durée du contrat et aux besoins supplémentaires en surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité considère la demande d’honoraires supplémentaires justifiée compte tenu des circonstances particulières du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet fait l’objet d’une aide financière dans le cadre du PRIMEAU sous-volet 1.2 et que les honoraires professionnels de surveillance et de gestion de projet y sont admissibles et subventionnés à 100%;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Shawna Doucet, appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l’unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution.

QUE la Municipalité accepte la demande d’honoraires supplémentaires présentée par Stantec Experts-conseils Ltée le 15 décembre 2024 dans le cadre du contrat de services professionnels pour la réalisation de plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de mise aux normes de l’eau potable faisant passer la valeur maximale du contrat de 323 200\$ à 400 710 \$, taxes en sus.

Résolution 2025-04-01-7.2

8.0 URBANISME

8.1 Adoption Règlement R-234-2024 modifiant le règlement No 25-9006 relatif au zonage

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté à la séance du 4 mars 2025;

CONSIDÉRANT qu’un avis public de demande de participation à un référendum a été publié et qu’aucune demande n’a été reçues;

CONSIDÉRANT que toutes les étapes relatives au processus d’adoption du règlement d’urbanisme ont été respectées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l’unanimité :

QUE soit adopté le Règlement R-234-2024 modifiant le règlement No 25-9006 relatif au zonage tel que présenté.

QU'UNE copie du règlement adopté soit transmise à la MRC de Minganie afin que soit délivré le certificat de conformité au schéma d'aménagement.

Résolution 2025-04-01-8.1

8.2 Adoption du Règlement R-235-2025 modifiant le règlement No 25-9006 relatif au zonage

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté à la séance du 4 mars 2025

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à une correction du présent règlement conformément à l'article 202.2 du code municipal, en date du 26 mars 2025;

CONSIDÉRANT qu'un avis public de demande de participation à un référendum a été publié et qu'aucune demande n'a été reçues;

CONSIDÉRANT que toutes les étapes relatives au processus d'adoption du règlement d'urbanismes ont été respectées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le Règlement R-235-2025 modifiant le règlement No 25-9006 relatif au zonage tel que présenté.

QU'UNE copie du règlement adopté soit transmise à la MRC de Minganie afin que soit délivré le certificat de conformité au schéma d'aménagement.

Résolution 2025-04-01-8.2

8.3 Offre de services – Honoraires professionnels pour l'arpentage des lots rue des Menier

CONSIDÉRANT que la résolution 2025-02-04-5.6 fixant les modalités de la vente des 11 lots sur de la rue des Menier prévoit que la pose des repères des limites des terrains et la production d'un certificat de piquetage émis par un arpenteur sera fournis par la municipalité et inclus dans le prix de la vente;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue du groupe Cadoret pour le piquetage des lots 6 398 623 à 6 398 633 et l'émission de certificat de piquetage;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de services du groupe Cadoret selon la proposition tarifaire présentée dans la soumission S-25-2009 au montant total de 16 500\$ pour les 11 terrains, excluant les taxes applicables;

D'ACCEPTER un montant supplémentaire de 2 000\$ excluant les taxes applicables pour les frais de mobilisation et démobilisation si nécessaire;

QUE cette dépense soit payée par le budget d'opération.

D'AUTORISER monsieur Mathieu Gravel, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette résolution.

Résolution 2025-04-01-8.3

8.4 Offre de services – Honoraires professionnels pour les actes notariés – Mandat de vente, promesse d'achat et procuration des lots rue des Menier

CONSIDÉRANT que la résolution 2025-02-04-5.6 fixant les modalités de la vente des 11 lots sur de la rue des Menier prévoit que le notaire qui conclura les ventes est désigné par la municipalité et que ses honoraires sont inclus dans le prix de la vente;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues de PME Inter notaire pour la procuration signée à distance, la rédaction d'un modèle de promesses d'achat et la conclusion des actes de vente des 11 terrains vacants;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame Shawna Doucet et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de services de Me Camille Vigneault de PME Inter notaire pour la vente de terrains vacants au montant de 1250\$ par terrain, excluant les taxes applicables;

D'ACCEPTER l'offre de services de PME Inter notaire pour la rédaction d'une promesse d'achat au montant de 725\$, excluant les taxes applicables;

D'ACCEPTER l'offre de services de PME Inter notaire pour une procuration signée à distance au montant de 225\$/terrain, excluant les taxes applicables;

D'AUTORISER monsieur Mathieu Gravel, directeur général à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette résolution.

QUE ces dépenses soit payées par le budget d'opération.

Résolution 2025-04-01-8.4

8.5 Octroi des lots mis en vente – rue des Menier

CONSIDÉRANT les besoins importants en matière d'habitation à Port-Menier;

CONSIDÉRANT l'acquisition et le lotissement en 11 lots d'une parcelle de terre publique à des fins de construction résidentielles, située sur la rue des Menier, à l'angle du chemin de l'aéroport;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-02-04-5.6 établissant les modalités de vente de ces terrains;

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Île-d'Anticosti a élaboré une politique de vente de terrains municipaux pour encadrer le processus d'attribution des terrains et que la vente de ces terrains se fait en conformité avec cette dernière;

CONSIDÉRANT l'avis public du 12 février 2025 annonçant la mise en vente de ces 11 lots;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu 22 demandes complètes et conformes;

CONSIDÉRANT que le conseil, par le biais de cette politique, peut déterminer la manière d'attribuer les lots en fonction d'une hiérarchisation des demandeurs, prévue à l'article 5 de cette dernière;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame France Cloutier appuyée par la conseillère Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des demandeurs sélectionnées pour l'attribution d'un lot municipal soit la suivante:

# 1 – Lot 6 398 623	M. François Desrosiers
# 2 – Lot 6 398 624	M. Sylvain Pelletier
# 3 – Lot 6 398 625	M. Samuel Gagnon
# 4 – Lot 6 398 626	M. Maxime Nadeau
# 5 – Lot 6 398 627	Pourvoirie Lac Geneviève d’Anticosti
# 6 – Lot 6 398 628	M. Camil Barriault
# 7 – Lot 6 398 629	M. Mathieu Lapointe
# 8 – Lot 6 398 630	Mme Alexane Frigot et M. Cédric K. Fabroni
# 9 – Lot 6 398 631	M. Angelo Quirion
# 10 – Lot 6 398 632	M. Rodrigue Langlois
# 11 – Lot 6 398 633	M. Éric Boutet

QUE la Municipalité, en conformité à l’article 4 de sa politique, transmette à ces demandeurs des promesses de vente établissant les modalités de vente, tel que prévue à la résolution 2025-02-04-5.6;

QU’advenant le désistement ou le défaut de l’un des demandeurs de la liste d’attribution précédente, que le lot ainsi libéré soit offert aux demandeurs suivants, selon l’ordre établis dans la liste suivante:

# 1	M. Alain D’Anjou
# 2	Mme Linda Nadeau
# 3	Mme Cindy Mathieu
# 4	M. François Lamarche

D’AUTORISER monsieur Mathieu Gravel, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette résolution, incluant les promesses de vente et les actes de vente.

Résolution 2025-04-01-8.5

8.6 Autorisation d’utilisation du territoire public – Secteur Rivière-aux-Canards

CONSIDÉRANT la nécessité de la municipalité de procéder à d’importants travaux de mise aux normes de ses installations en matière de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a ciblé des espaces vacants sur le lot 6 587 013, propriété du ministère des Ressources naturels et faune, et d’autres sur les terres du domaine public pour accueillir lesdites installations de traitements des eaux usées ;

CONSIDÉRANT que des études géotechniques et biologiques sont nécessaires pour déterminés la faisabilité de ces projets sur ces espaces ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une demande d’utilisation temporaire du territoire public pour mandater les équipes professionnelles à cette fin ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Isabelle Plante appuyée par la conseillère Shawna Doucet et résolu à l’unanimité :

QUE le conseil autorise à procéder au dépôt d’une demande d’utilisation du territoire public auprès du MRNF pour avoir les autorisations nécessaires en vue de mandater les professionnels habiles à réaliser les études relatives à la caractérisation biologiques des espaces ciblés;

QUE monsieur Dominic Brazeau, responsable de l'urbanisme, ou M. Mathieu Gravel, directeur général, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à cette résolution.

Résolution 2025-04-01-8.6

9. CENTRE D'ACCUEIL MUNICIPAL

9.1 Offre de services - Signalétique pour le Centre d'Accueil municipal

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de STGM architectures pour l'analyse du site la stratégie d'orientation, la conception signalétique, le développement et la finalisation des livrables pour la signalisation intérieur et extérieur du Centre d'Accueil municipal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de service S-25047 de STGM architecture au montant de 18 000\$ excluant les taxes applicables.

QUE ces dépenses admissibles à l'aide financière du projet soient payées à même le règlement d'emprunt 227-2024.

Résolution 2025-04-01-9.1

9.2 Offre de services - Signalétique et affichage thématique pour le bureau d'accueil touristique

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de STGM architectures pour la création des murales thématiques ainsi que l'intégration des artefacts dans l'accueil touristique du nouveau Centre d'Accueil Municipal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Shawna Doucet, appuyé par la conseillère madame France Cloutier et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER l'offre de service S-25046 de STGM architecture au montant maximal de 14 900\$ excluant les taxes applicables.

QUE ces dépenses soit payées par le projet « Aménagement du bureau d'accueil touristique » du fonds Signature Innovation de la MRC de Minganie.

Résolution 2025-04-01-9.2

10. BARRAGE DU LAC SAINT-GEORGES

10.1 Suspension des travaux au barrage du Lac Saint-Georges

CONSIDÉRANT que la municipalité a entrepris le projet de mise aux normes du barrage St-Georges en 2020, conformément aux exigences de la loi - Loi sur la sécurité des barrages du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que cette responsabilité a été remise aux municipalités sans tenir compte de leurs capacités financières ainsi que ses capacités opérationnelles.

CONSIDÉRANT que les estimations des coûts de travaux pour la mise aux normes du barrage St-Georges sont passés de 282 000\$ en novembre 2021, à 487 000\$ en février 2023, à 683 000\$ en février 2025;

CONSIDÉRANT que ces coûts de travaux excluent les honoraires professionnelles, les frais administratifs ainsi que le projet de compensation pour l'habitat du poisson, ce qui fera passer le projet actuel à près de 1M\$ au total;

CONSIDÉRANT qu'une partie des travaux de la mise aux normes nécessaires, consistant au rehaussement de la digue sur son tronçon formé par la rue de la Ferme, n'est pas incluse dans le projet actuel et qu'elle devra être complétée ultérieurement,

CONSIDÉRANT que cette deuxième phase de travaux ajoutera des coûts supplémentaires de plusieurs centaines de milliers de dollars à cette mise aux normes;

CONSIDÉRANT que les coûts de la mise aux normes doivent être assumés totalement par la municipalité et ce, avant même de savoir si elle est admissible à une subvention du Programme d'aide financière de mise aux normes des barrages (PAFMAN);

CONSIDÉRANT que malgré l'admissibilité du projet au PAFMAN, l'aide financière n'est que de 66% des coûts admissibles, pour un maximum de 500 000\$ par projet;

CONSIDÉRANT que ces investissements n'offrent aucun bénéfice direct en matière de services aux citoyens et qu'ils sont disproportionnés par rapport à la capacité financière de la municipalité pour ce type de projet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie de la résolution;

QUE tout travaux et frais associés relatifs au projet de mise du barrage Saint-Georges soient suspendus jusqu'à nouvel ordre;

QUE la municipalité saisisse le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de la situation et lui demande de se pencher sur des solutions acceptables pour la municipalité et viables à court, moyen et long terme.

Résolution 2025-04-01-10.1

11.0 AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a pas d'affaires nouvelles

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen pose des questions sur les règlements d'urbanisme

13.0 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2025

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Shawna Doucet appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité de clôturer la séance ordinaire du conseil du 1^{er} avril 2025.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, madame le maire Hélène Boulanger lève la séance ordinaire à 19 h 29.

Résolution 2025-04-01-13.0

Hélène Boulanger
Maire

Mathieu Gravel
Greffier